

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2023-29

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5217-10-6
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

**OBJET : VIREMENT DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE
MULTISERVICE VIANDE 2023**

Monsieur le Président,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2023-049, en date du 12-04-2023, approuvant le budget annexe du Multiservice Viande 2023,

Considérant la délibération n°2023-043, en date du 12-04-2023, approuvant la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, et autorisant Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles,

Considérant la nécessité de procéder à des réparations concernant le Multiservice Viande, pour un montant de 10 000,00 €,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au budget annexe Multiservice Viande, en section de fonctionnement, au compte 615221 « Entretien et réparation Bâtiments » et au compte 6068 « Autres matières et fournitures » du chapitre 011 « Charges à caractère général »,

Considérant que ces crédits peuvent être apportés par subvention du budget principal qui dispose des crédits suffisants au chapitre 011 « Charges à caractère général », article 6288 « Autres »,

DECIDE DE PROCEDER AU VIREMENT DE CREDITS, COMME SUIT :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6288 - Autres	10 000,00 €			
65 - 657363 Subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère administratif		10 000,00 €		
Total	10 000,00 €	10 000,00 €		

Budget Annexe Multiservice Viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
75-757363 Subventions de fonctionnement des établissements et services rattachés à caractère administratif				10 000,00 €
011-615221 Entretien et réparation Bâtiments		9 718,00 €		
011-6068 Autres matières et fournitures		282,00 €		
Total		10 000,00 €		10 000,00 €

Conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance.

Fait à Gourdon, le 20 novembre 2023

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

